



« Talents de l'Essaimage »

Qu'est-ce que le prix « Talents de l'Essaimage » ?

Le prix « Talents de l'Essaimage », organisé par l'ACT en partenariat et en collaboration avec l'association DIESE, récompense un créateur d'entreprise qui a bénéficié d'un accompagnement de son ancien employeur, dans le respect de la charte de l'association DIESE : respect de la confidentialité, accompagnement professionnel et personnalisé, mise en œuvre d'une pédagogie du faire-faire, suivi post-crédation.

Ce prix national appelé Mention Spéciale « Talents de l'Essaimage » est doté par DIESE à hauteur de 4000€.

Qui peut participer ? Quels sont les critères d'éligibilité ?

« Talents de l'Essaimage » s'adresse aux créateurs d'entreprise qui répondent aux seuls 2 critères suivants :

- avoir créé son entreprise entre **janvier 2007 et mars 2008** (le justificatif de dépôt des statuts de l'entreprise sera annexé au dossier d'inscription).
- **Avoir été accompagné dans le cadre d'un dispositif d'essaimage** mis en place par l'ancien employeur

Comment participer ? Comment s'organise la sélection ?

- le dossier est disponible auprès de l'ACT et sur le site www.concours-talents.com
- dépôt du dossier avant le 30 avril 2008 sur info@concours-talents.com
- la sélection du prix national se déroulera en 2 temps : sur dossier en juillet et sur audition en septembre pour les finalistes. Les membres de DIESE feront partie des experts associés à la sélection ainsi que les Boutiques de Gestion et d'autres acteurs de l'accompagnement.

Quels sont les critères d'évaluation ?

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale du créateur
- viabilité économique du projet
- création d'emplois induite
- impact en termes de développement durable (aspects environnementaux, sociétaux, commerciaux, etc.)

Pour tout renseignement, contacter l'Association Concours Talents

Tél. : 01 53 34 12 90 - info@concours-talents.com